

Jean-Pierre Sueur a soutenu, ce mardi 4 octobre, au Sénat, le texte du projet de loi sur la lutte contre le terrorisme tel qu'il est issu de l'accord intervenu en commission mixte paritaire entre l'Assemblée Nationale et le Sénat. Il a souligné l'impérieuse nécessité de lutter efficacement contre "l'horreur du terrorisme", tout en étant vigilant quant à la défense des libertés. Il a souligné les apports du Sénat à cet égard, tout en insistant à nouveau sur le fait qu'on ne pouvait se résigner - quelle que soit la difficulté de la tâche pour le législateur - à ce que la "sphère Internet" soit un espace de "non droit", qu'il s'agisse du respect de la vie privée, du droit d'auteur ou des délits de racisme, xénophobie, homophobie, antisémitisme, islamophobie ou d'apologie du terrorisme. Le projet de loi a été définitivement adopté.